

identifiés avec la vie publique. Autrement, il serait arrivé à la conclusion que, depuis quelques années, la conscience publique a sommeillé profondément. Aux dernières élections générales, il s'est présenté une occasion de montrer qu'il existait encore une conscience publique en Canada; mais j'ose dire que pas un seul comté n'a paru s'occuper de questions d'une nature propre à émouvoir la conscience publique. Que pouvons-nous attendre, après l'exemple donné par le premier ministre, lui-même? Dans une lettre adressée à son associé qui brigait avec lui les suffrages populaires, dans la cité d'Ottawa, lors des dernières élections parlementaires, il a promis aux employés du service civil d'Ottawa que, s'il était élu pour représenter cette cité dans le parlement, il augmenterait leurs salaires d'au moins 12½ pour 100, et que cette augmentation daterait du jour où la nouvelle loi du service civil a été mise en vigueur. Or, qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie tout simplement que le premier ministre du Canada ne possédait pas une conscience capable de lui faire comprendre l'immoralité qu'il y avait dans cette tentative de corrompre avec de l'argent tiré du trésor public tout un collège électoral. Il y a dans la cité d'Ottawa quinze cents employés civils. Lors de la dernière session du parlement, le ministre de l'Agriculture informa la Chambre des communes que la recommandation faite par la commission du service civil d'accorder aux employés civils une augmentation de salaire ne pouvait être suivie. Mais lorsque le Gouvernement s'est aperçu que les deux mandats parlementaires de la cité d'Ottawa étaient en péril, qu'est-ce que fit le premier ministre? Il annonça aux quinze cents employés civils que si l'administration libérale était soutenue par les électeurs de la cité d'Ottawa, il userait de son influence pour augmenter de 12½ pour 100 les salaires des employés civils, et de faire dater cette augmentation du 1er septembre dernier.

L'honorable M. CHOQUETTE: Etes-vous opposé à cette augmentation?

L'honorable M. LOUGHEED: Il ne s'agit pas présentement de cette question. Le juge Cassels, commissaire-enquêteur, a fait remarquer dans son rapport au Parlement, que le seul remède aux abus que la preuve

Hon. M. LOUGHEED.

faite à l'enquête a mis au jour, était la réaction à attendre de la conscience publique éveillée, comme elle a pu l'être par le fait que le premier ministre du Canada n'a pas paru même s'apercevoir, comme je viens de le dire, de l'énormité qu'il commettait en essayant de corrompre 1,500 employés civils d'Ottawa en leur promettant, pour obtenir leurs votes, une augmentation de salaire devant coûter au pays de \$50,000 à \$75,000 pour services rendus dans le passé, ainsi qu'une augmentation permanente de 12½ pour cent de leur salaire futur. Cependant, il y a encore des partisans, quand même, qui nous représentent le gouvernement actuel comme administrant les affaires publiques honorablement et consciencieusement, et selon les règles de la plus saine morale. Puis, ce cas du premier ministre est loin d'être unique dans son genre. Dans une centaine d'autres collèges électoraux on a eu recours à des menées corruptrices analogues. Prenez, par exemple, l'entreprise de distribuer les malles à domicile dans les districts ruraux. En dépit du refus du Gouvernement, lors de la dernière session, d'entreprendre cette distribution, vu les frais qu'elle entraînerait, et aussi l'impraticabilité de l'entreprise, le Directeur général des Postes annonça, à la veille des dernières élections fédérales et lorsque les candidatures libérales se trouvaient en danger dans l'Ontario, que, si le Gouvernement était appuyé, la distribution à domicile se ferait même avant ces élections. Cet avis fut donné dans un temps où certains organes du Gouvernement s'opposaient à cette distribution et à l'appui de mon dire je citerai le cas d'Edmonton. Lorsque le Directeur général des Postes fit cette promesse, le "Bulletin", d'Edmonton, organe du ministre de l'Intérieur, publia le même jour un article vigoureux contre le projet d'inaugurer cette pratique de distribuer les malles à domicile. Prenez aussi le chapitre des dépenses du mois d'octobre dernier. Ces dépenses se sont montées à plus de \$1,536,000 de plus que les dépenses du mois correspondant de 1907. Je n'ai aucun doute que cette augmentation de dépenses se rattache au besoin d'influencer le corps électoral.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Quand mon honorable ami nous dit que les dépen-